

**SNES-FSU**

Enclos de Lys, B
585rue de l'Aiguelongue
34090 MONTPELLIER
Tél. : 04.67.54.10.70
s3mon@sned.edu

SNUIPP-FSU

snu11@snuipp.fr
snu30@snuipp.fr
snu34@snuipp.fr
snu48@snuipp.fr
snu66@snuipp.fr

**Mouvement intra académique 2021 des Psychologues de l'Éducation Nationale EDA- EDO**

Saisie des vœux Internet pour l'académie de Montpellier :

du jeudi 25 mars (12h) au jeudi 8 avril (12h)

Attention : saisie des vœux sur SIAM via I-PROF



Formalités à accomplir – Date limite : 8 avril 2021

Chèr-e Collègue,

le 23 /03 /2021

Qui y participe ?

Tous les PsyEN EDA qui n'ont pas de poste à titre définitif :

- Les PsyEN EDA et EDO titulaires ou stagiaires nommés dans l'académie de Montpellier suite à la phase inter académique
- Les PsyEN EDA et EDO arrivant dans l'académie
- Les PsyEN EDA avec mesure de carte scolaire (fermeture de poste)
- Les PsyEN EDA et EDO réintégrant leur poste (après congé de longue durée, fin de mise à disposition).

Tous les PsyEN EDA et EDO qui souhaitent changer de poste dans l'académie.

A l'issue du mouvement, tous les titulaires de l'académie auront une affectation à titre définitif.

<https://www.ac-montpellier.fr/cid128173/mouvement-des-personnels-enseignants-second-degre-cpe-psyen-pour-rentree-2021.html>

Comment participer ?

Consulter le guide du mouvement intra académique des personnels d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale rentrée 2021 de l'académie de Montpellier

Pour ceux qui entrent dans l'académie

<http://www.education.gouv.fr/iprof-siam> via leur académie actuelle

Pour ceux qui sont déjà dans l'académie de Montpellier , en se connectant

<https://bv.ac-montpellier.fr/iprof/ServletIprof>

ou connexion par **Arena**

Quand ? du jeudi 25 mars (12h) au jeudi 8 avril (12h)

Pour ceux d'entre vous qui ont demandé pour la rentrée prochaine à exercer à **temps partiel**, il sera primordial de prendre rapidement contact avec le rectorat de l'académie obtenue pour faire part à nouveau de votre demande de temps partiel **avant le 31 mars.**

Formulation des vœux : Vous pouvez émettre jusqu'à **20 vœux**.

Pour les Psy-EN « EDO » : la formulation des vœux et les barèmes correspondant aux vœux exprimés, sont identiques à ceux utilisés pour les enseignants du second degré et les CPE. A l'exception du vœu ETB qui correspond pour les Psy-EN « EDO » au vœu CIO.

Pour les Psy-EN « EDA » :

Pour un **Vœu sur un poste précis, par établissement** : Il s'agit de choisir une **circonscription**, (**CIRCONSCRIPTION**) ou un département (**DPT**) : ces vœux bénéficient des bonifications attribuées respectivement sur les vœux de type **COM** « tout poste » ou de type **DPT** « tout poste » du mouvement des personnels du 2nd degré.

- **Pour saisir un vœu « circonscription »** : saisir comme type de vœu « **établissement** », puis « **département** », puis « **commune** », puis sélectionner dans la liste la circonscription visée. **Possibilité d'indiquer l'école de sa préférence.**

Attention, la commune dans laquelle sont implantés les locaux des IEN ne correspondant pas toujours aux communes dans lesquelles se trouvent les écoles de rattachement. Le vœu d'une circonscription couvre toutes les écoles de rattachement de la circonscription.

Malgré nos demandes répétées, le rectorat (contrairement à d'autres académies) n'a toujours pas paramétré son logiciel pour permettre aux Psy-EN «EDA» de pouvoir formuler dans le cadre du mouvement intra académique des vœux d'école (**une école préférentielle**). Mais cela ne résout pas le problème des collègues qui souhaitent une école bien précise et ne veulent pas prendre le risque de demander une circonscription à l'« aveugle ».

- **Vœu par circonscription** (permet d'avoir des bonifications) : Il couvre tous les postes de la circonscription

- **Vœu par département** (permet d'avoir des bonifications) : Il couvre toutes les circonscriptions du département.

- **Bonification particulière pour une intégration après détachement de catégorie A**

1000 pts sur le département correspondent à l'ancienne affectation. L'ancienneté dans le poste est prise en compte dans le cadre d'une première mutation. Cette bonification est maintenue au mouvement suivant en cas d'échec au mouvement 2021.

N'hésitez pas à **remplir la fiche de suivi syndical** mouvement intra académique 2021 des Psychologues de l'Éducation Nationale EDA EDO (**directement dessus**) à l'adresse suivante : psyen.montpellier@fsu.fr

Cette adresse vous permet de contacter - vos élues PsyEN EDA et EDO de l'académie de Montpellier - vos sections départementales SNUipp (11,30,34,48, 66) et votre section académique SNES (Montpellier)

et le numéro spécial « **Mutations intra-académiques** »

http://montpellier.snes.edu/IMG/pdf/210321_intra_2021_circulaire_snes_montpellier_70jpg_150ppp.pdf

Merci d'utiliser la messagerie en indiquant vos coordonnées de téléphonie pour que nous puissions vous contacter.

Vos déléguées du personnel FSU : Laure Gautier, Ghislaine LEVY, Véronique Bernat, Hélène SAUVAGE



Vous pouvez lire toute l'actualité de notre académie et des autres académies sur ce site <http://psyen.fsu.fr>